

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

Le couple marié en droit international privé



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Se familiariser avec les règles de conflit des lois anciennes et nouvelles relatives au mariage, aux régimes matrimoniaux et au divorce
- Appréhender les instruments européens
- Prendre conscience de certaines difficultés pratiques



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des règlements européens
- Résolution de cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé
- Conventions internationales et Règlements européens et leurs annexes
- PowerPoint



FORMATEUR

Sophie CHALAS-KUDELKO
Juriste consultant du CRIDON LYON



DURÉE

3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



RÉF. CSN

000024



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Débutants et
intermédiaires



PLUS-VALUE

Savoir conseiller les clients à forte mobilité et anticiper les difficultés



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **VALIDITÉ ET OPPOSABILITÉ DES MARIAGES CÉLÉBRÉS À L'ÉTRANGER**

30min

- Points de vigilance et cas pathologiques

2 **LES EFFETS PATRIMONIAUX DU MARIAGE**

2h

- Détermination de la loi applicable au régime matrimonial
Anciennes et nouvelles règles de conflit de lois dans l'espace : présentation du nouveau règlement européen n° 2016/1103 et articulation avec les anciennes règles de conflit de lois
- Désigner la loi applicable au régime matrimonial
- Les contrats de mariage
 - les contrats de mariage de droit français
 - *Comment les recevoir lorsque l'un des futurs époux se trouve à l'étranger ?*
 - *Quelle est leur efficacité internationale ?*
 - *Quelles clauses peut-on y insérer ?*
 - les contrats de mariage étrangers
 - *Quel accueil leur réserver ?*
 - *Comment les interpréter ?*

3 **LA DISSOLUTION DU MARIAGE**

1h

- Reconnaissance et effets des divorces prononcés à l'étranger
- La problématique du nouveau divorce par consentement mutuel en présence d'éléments d'extranéité